Réf. Farde e-Assemblées : 2543095

N° OJ : **237**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/09/2023

Objet : Engagements de la Ville de Bruxelles.- "Inclusive Cities 4 All".

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a été invitée par le réseau Eurocities à se joindre à la campagne "InclusiveCities4All" qui consiste à montrer son engagement politique en tant que Ville Européenne face à un ou plusieurs des 20 Socles Européens des Droits Sociaux ;

Considérant que 75 Villes Européennes ont désormais rejoint la campagne en soumettant leurs engagements: https://inclusivecities4all.eu/political-campaign/ ;

Considérant que la Ville de Bruxelles souhaite mettre en avant ses efforts en matière de lutte contre le harcèlement sexiste en espace public, efforts qui rejoignent le 2ième socle Européen des Droits Sociaux, c'est-à-dire "l'égalité des genres" ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevin·ne·s,

Arrêté :

Article unique : Adopter les engagements de la Ville de Bruxelles sur le 2ième principe du socle Européen des droits sociaux dans le cadre de la campagne "Inclusive Cities 4 All" du réseau Eurocities.

Annexes :

Engagements Inclusive Cities 4 All_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)